



Je donne à l'école Sainte Philomène

Une école hors contrat ne peut recevoir aucune subvention de l'état et doit vivre de la générosité privée.

Faire un don, c'est nous permettre d'accueillir plus d'enfants.

Bulletin à retourner à : **AFEPIV - Chemin de la Fouinardière—35760 Saint Grégoire**

❶ J'effectue un **virement mensuel** (+ *Simple pour vous + efficace pour nous*) de :

20 € 30 € 50 € Autres _____ € par mois.

(Titulaire du compte : AFEPIV- Banque: 30004 - Guichet: 02285 - N° compte: 000 100 105 85 - Clé RIB: 47)

❷ J'effectue un **don** ponctuel de :

30€ 75 € 150 € Autres _____ €
(chèque libellé à l'ordre de l'AFEPIV.)



❸ Je demande un **reçu fiscal**.

Les dons à l'association peuvent faire l'objet d'une déduction d'impôts de 66 % du montant des dons effectués dans la limite de 20 % du revenu imposable ou d'une déduction des résultats de l'entreprise dans la limite de 2,25 % du chiffre d'affaires.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Fax : _____ Courriel : _____

❹ Pour nous aider à faire connaître **l'Ecole Sainte Philomène**, vous pouvez inscrire ci-dessous les **coordonnées d'amis** ou d'entreprises à qui nous adresserons une documentation.

**Tous renseignements sur le site de l'école :
www.ecolesaintphilomene.com**